

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Graziella Schaller - Repas à domicile au bistro

Rappel de l'interpellation

Selon le rapport annuel de l'Avasad (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile), 757'327 repas à domicile ont été livrés en 2015.

Les personnes âgées, mais aussi d'autres bénéficiaires, peuvent se faire livrer ces repas à domicile pour une somme oscillant entre 15.50 et 16.50 francs le repas. Ces repas sont « subventionnés » par le canton à hauteur maximum de 7 francs par repas. Ils nécessitent une infrastructure de livraison, une organisation et des ressources en personnel et génèrent un trafic motorisé non négligeable.

La personne âgée bénéficiaire se retrouve ensuite la plupart du temps seule chez elle, devant son « plateau-repas ». Ce qui ne l'incite pas forcément à manger suffisamment, et souvent le plateau-repas lui sert de repas de midi et du soir.

On peut penser que, parmi les personnes bénéficiant de cette prestation, certaines — 10 %, 20 % d'entre elles ? — peuvent se déplacer dans un établissement public ou un lieu de restauration collective.

Il existe déjà la possibilité d'aller manger dans les Centres d'accueil temporaires (CAT) où il leur est parfois possible de contribuer à l'élaboration de leur repas.

Socialement, certaines personnes pourraient trouver assez sympathique de manger au restaurant plutôt que seules chez elles ; cela serait également une motivation à « faire quelque pas » chaque jour et à rencontrer d'autres personnes. Il est de plus connu que l'on mange davantage lorsqu'on est en compagnie. Cette démarche favoriserait leur autonomie et les maintiendrait actives socialement, deux éléments essentiels au maintien à domicile.

Certains restaurants pourraient voir d'un bon œil cette clientèle se restaurer régulièrement dans leurs établissements et pourraient même proposer des menus à un prix de base raisonnable.

L'Imad à Genève (Institution genevoise de maintien à domicile) a mis en place le concept « Repas autour d'une table - se restaurer en compagnie, tout près de chez soi ».

Cette prestation a pour but de :

- favoriser les échanges entre habitants en âge AVS d'un même quartier*
- stimuler leur appétit en leur permettant de partager un moment convivial lors du repas de midi grâce à une structure d'accueil dans un restaurant proche de leur domicile.*

Chaque jour, du lundi au vendredi, de 12 h 15 à 14 heures, des restaurants partenaires réservent une table pour un petit nombre de personnes. Sur place, elles sont accueillies par un accompagnateur qui anime le repas. Elles sont ainsi attendues et entourées dans le restaurant de leur choix.

Ce concept est intéressant, car il offre une possibilité supplémentaire à des personnes âgées de voir du monde, et de rompre leur solitude, tout en pouvant bénéficier de la même part de subventionnement que sur les repas livrés à domicile.

Je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir nous renseigner sur les questions suivantes :

- 1) *Quels sont les chiffres-clefs de la livraison de repas à domicile ?*
 - a) *Comment a évolué le nombre de repas à domicile livrés ces cinq dernières années ?*
 - b) *Combien de kilomètres sont parcourus chaque jour sur le canton, par les CMS et/ou par les prestataires pour les repas à domicile ?*
 - c) *Quelles sont les ressources nécessaires pour les livraisons : heures, personnel salarié et/ou bénévole, véhicules, matériel ?*
 - d) *Les véhicules privés peuvent-ils être utilisés pour les livraisons ?*
 - e) *Quelle est la structure de coûts réelle de chaque repas servi, compte tenu de toutes les charges annexes ?*
 - f) *Peut-on connaître le nombre de bénéficiaires qui pourraient facilement se déplacer ?*
- 2) *Quelles sont les autres alternatives aux repas livrés à domicile évaluées ou proposées par le Département de la santé et de l'action sociale et ses partenaires, pour les personnes pouvant, et désirant, se déplacer hors de leur domicile pour le repas de midi ?*
- 3) *Le Département de la santé et de l'action sociale et ses partenaires ont-ils évalué le concept genevois proposé par l'IMAD ? Si oui quels en ont été les enseignements ?*
- 4) *Le Département de la santé et de l'action sociale et ses partenaires estiment-ils que, sous leur égide, certains lieux de restauration collective — restaurants scolaires, d'entreprises ou de l'Etat — ou même des restaurants membres de GastroVaud, ou des restaurants acquis à l'idée, pourraient accueillir de manière organisée et coordonnée certains des bénéficiaires des « repas à domicile » ?*
- 5) *Quels obstacles insurmontables empêcheraient de faire un essai pilote, à coûts/subventions identiques, d'une ou de différentes formules dans une région donnée ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Question 1 : Quels sont les chiffres-clefs de la livraison de repas à domicile ?

A titre préliminaire, il est utile de rappeler le mode d'organisation des repas à domicile mis en place par chacun des membres de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), soit les sept associations et fondations régionales d'aide et de soins à domicile. Certaines associations et fondations régionales assument elles-mêmes - sur l'ensemble de leur champ d'intervention - l'achat du repas ainsi que sa livraison au client, par le biais de livreurs professionnels ou bénévoles. Alors que d'autres ont délégué ces tâches - dans une partie de leur champ d'intervention - à des organismes d'entraide familiale. Les informations présentées ci-dessous s'appuient sur les données disponibles pour les repas à domicile qui ont été directement achetés et livrés par les associations et fondations membres de l'AVASAD.

a) *Comment a évolué le nombre de repas à domicile livrés ces cinq dernières années ?*

Selon les données recensées par l'AVASAD, l'évolution du nombre de repas livrés entre 2012 et 2017 (tout mode d'organisation confondu) peut être présentée par le biais du tableau ci-dessous :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de repas livrés	787'724	758'651	746'435	757'327	765'096	758'447

Après une légère diminution des repas livrés en 2013 et 2014, une reprise et une stabilisation des livraisons sont observées entre 2015 et 2017.

En 2017, 7'187 clients ont reçu des repas à domicile, soit un cinquième des 32'780 clients ayant bénéficié des prestations des CMS vaudois.

b) *Combien de kilomètres sont parcourus chaque jour sur le canton, par les CMS et/ou par les prestataires pour les repas à domicile ?*

En 2017, ce sont environ 980'000 km qui ont été parcourus.

c) *Quelles sont les ressources nécessaires pour les livraisons : heures, personnel salarié et/ou bénévole, véhicules, matériel ?*

Tout en renvoyant aux remarques préliminaires, nous mentionnerons les ressources principales nécessaires pour les repas à domicile du moins ceux qui ont été directement achetés et livrés par les membres de l'AVASAD. Ainsi, en 2017, les livraisons de ces repas ont été assurées en premier lieu par des livreurs professionnels ou bénévoles ayant représenté une dotation totale de 45.5 EPT, soit une masse salariale et d'indemnités qui s'élève à env. Fr. 2'850'000.-. Par ailleurs, ces livraisons ont également pu être possibles grâce à des véhicules, tant privés que professionnels. En 2017, l'AVASAD comptait 576 véhicules dans son parc, toutes prestations confondues. Enfin du matériel (caisse, conditionnement, barquettes, etc..) est également à ajouter à cette liste. Les coûts y relatifs se sont élevés toujours en 2017 à env. Fr. 550'000.-.

d) *Les véhicules privés peuvent-ils être utilisés pour les livraisons ?*

Les véhicules privés peuvent être utilisés pour la livraison de repas à domicile. Dans ce cas, en 2017, le kilomètre a été remboursé à Fr. 0.74 / km.

e) *Quelle est la structure de coûts réelle de chaque repas servi, compte tenu de toutes les charges annexes ?*

Le mode d'organisation mis en place en matière de repas à domicile a pour conséquence que la structure de coûts des repas livrés aux clients peut sensiblement varier d'une région à l'autre. Cette structure de coûts se compose :

- du prix d'achat du repas auprès du fournisseur (p.ex. EMS, hôpital) ;
- des frais de conditionnement et entretien ;
- salaires, charges sociales et indemnités (y.c. transports) versés aux livreurs de repas.

Ces coûts directs ne se rapportent toutefois qu'aux repas achetés et livrés directement par les associations et fondations régionales d'aide et de soins à domicile membres de l'AVASAD. Ils ne concernent donc pas les repas dont l'achat et la livraison ont été délégués à un organisme d'entraide mais pour lesquels une subvention des membres AVASAD à cet organisme doit être imputée dans la structure des coûts des repas.

En règle générale, le prix de revient des repas à domicile sur tout le canton en 2017 se situait entre env. Fr. 18.35 et Fr. 20.35 avec une moyenne cantonale d'env. Fr. 19.15.

Le montant facturé aux clients des CMS par repas s'élevait quant à lui en 2017, selon les associations et fondations, entre Fr. 15.50 et Fr. 17.-, avec une moyenne cantonale d'env. Fr. 16.40. Après déduction d'une éventuelle aide individuelle cantonale au titre de la LAPRAMS (Loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale), le prix réduit du repas facturé aux clients pouvant bénéficier d'une telle aide se situait, selon le niveau d'aide octroyée (de Fr. 4.-, à Fr. 7.-) à Fr. 9.50 et Fr. 12.50.

f) Peut-on connaître le nombre de bénéficiaires qui pourraient facilement se déplacer ?

L'estimation du nombre de bénéficiaires d'un repas à domicile pouvant se déplacer pour un repas à l'extérieur se situe entre 700 et 750. En pourcentage, ceci correspond à environ 10% des bénéficiaires de repas à domicile, soit dans les limites inférieures de la fourchette mentionnée dans le texte de l'interpellation.

L'AVASAD devrait toutefois pouvoir porter ce pourcentage légèrement à la hausse grâce à une détection plus affinée des clients éligibles via le projet mentionné dans notre réponse à la question 5 ci-dessous.

Question 2 : Quelles sont les autres alternatives aux repas livrés à domicile évaluées ou proposées par le Département de la santé et de l'action sociale et ses partenaires, pour les personnes pouvant, et désirant, se déplacer hors de leur domicile pour le repas de midi ?

Il existe différentes possibilités permettant de prendre un repas de midi hors du domicile, en compagnie d'autres personnes pour favoriser les contacts et la convivialité. Ces repas ont lieu dans le cadre de structures intermédiaires – Centres d'accueil temporaire (CAT), Logements protégés – ou par l'intermédiaire d'autres prestations ou organismes actifs auprès de la population âgée du canton, par exemple par Pro Senectute Vaud avec son offre de « Tables conviviales ». Parfois aussi, le CMS organise un repas convivial entre aînés (par exemple le CMS d'Aigle tous les mardis à midi).

a) repas de midi en Centres d'accueil temporaire (CAT)

Comme le rappelle l'interpellation, les Centres d'accueil temporaire (CAT) offrent en effet la possibilité à leurs usagers de prendre en commun un repas à midi. Le prix du repas pour l'utilisateur y est de Fr. 15.-.

Les 66 Centres d'accueil temporaire existant dans le canton disposaient en 2017 de 579 places d'accueil et ont servi 167'206 repas de midi.

Si la majorité des personnes vivant à domicile et qui prennent leur repas au CAT bénéficient d'une autre prestation (transport depuis et au domicile de l'utilisateur, module(s) d'accompagnement(s) d'approximativement 3-4 heures le matin et l'après-midi, des soins et dans certains CAT une prise en charge de nuit), une partie des convives se rend au CAT uniquement pour y prendre son repas de midi. En 2017, 541 usagers des CAT (soit env. 20% du total des 2'680 usagers) y ont pris leur seul repas de midi. Ce qui représente 22'867 repas de midi pris sans autres prestations, soit près du 14% des 167'206 repas servis au total dans les CAT vaudois.

b) repas de midi en Logements protégés

Les 1'340 logements protégés (état : décembre 2018) conventionnés avec le canton de Vaud, qui accueillent entre 1'500 à 1'600 locataires, bénéficient de certaines prestations d'animation favorisant la dynamique communautaire. En particulier, l'offre consiste en des repas de midi conviviaux organisés par la référente sociale, avec la participation des locataires, qui sont préparés et consommés au sein de l'espace communautaire. Le prix de ces repas est pour le locataire de Fr. 12.- et leur fréquence est habituellement de une à plusieurs fois par semaine, selon les sites.

Enfin, une sortie au restaurant peut aussi être organisée par la référente sociale pour les locataires souhaitant se rendre dans un établissement public en étant accompagnés.

Les locataires de logements protégés peuvent donc bénéficier, selon leur situation et choix personnels, aussi bien des repas à domicile livrés par le CMS, que des repas pris ensemble dans l'espace communautaire ou au restaurant, renforçant ainsi les liens entre voisins ou avec le quartier.

c) repas de midi dans le cadre des Tables conviviales de Pro Senectute Vaud ou des Quartiers solidaires

Depuis 13 ans, Pro Senectute Vaud développe la prestation des Tables conviviales sur le territoire du Canton de Vaud. L'objectif est de réunir à fréquence régulière un groupe de seniors autour d'un repas convivial et ainsi contribuer à la santé, au bien-être et aux contacts sociaux des personnes âgées. La prestation se décline essentiellement en trois formules :

- Table d'hôtes : un bénévole accueille à son domicile un groupe de personnes âgées de son quartier ou de sa commune, jusqu'à 9 seniors. Le bénévole prépare un repas comprenant une entrée, un plat et un dessert pour le prix de Fr. 15.- ;
- Table au bistrot : un bénévole accompagne un groupe de seniors dans un restaurant du quartier ou du village. Le prix du repas varie selon les restaurateurs et les régions, entre Fr. 16.- et Fr. 20.- ;
- Table à la cantine : cette nouvelle formule permet à un groupe de seniors d'être accueilli par un bénévole dans une cantine scolaire et de partager un repas avec des enfants, au prix de Fr. 12.-.

La fréquence des tables conviviales varie selon l'engagement souhaité par le bénévole ; elle se situe entre une rencontre par semaine et une rencontre par mois, la plupart des activités sont toutefois mensuelles. Bien que certains seniors deviennent des « habitués » et reviennent de table en table, l'objectif est que de nouvelles personnes soient régulièrement intégrées.

Les Tables conviviales de Pro Senectute Vaud s'inscrivent dans une grande proximité ; les bénévoles, par leur connaissance fine des habitants de leur commune et de leurs voisins, font le lien avec des personnes isolées ayant peu l'opportunité de développer des contacts sociaux. Pro Senectute Vaud s'appuie également sur un réseau de partenaires qui diffuse l'information quant aux Tables conviviales : les CMS, les communes ou encore les clubs d'ânés.

En 2017, la prestation Tables conviviales s'est déclinée ainsi :

- 118 Tables conviviales, dont 96 Tables d'hôtes, 19 Tables au bistrot, 3 Tables à la cantine (première table en 2017) ;
- en tout, 1'297 rencontres avec 9'879 repas servis ;
- Tables au bistrot : 179 rencontres au bistrot avec 1'814 repas servis ;
- nombre de seniors ayant participé à une Table conviviale en 2017 : 2'002 seniors.

Nombre de localités, par district, ayant une Table conviviale en 2017 :

District d'Aigle : 9

District Broye-Vully : 8

District Gros-de-Vaud : 11

District Jura-Nord vaudois : 15

District Lausanne : 2

District Lavaux-Oron : 7

District Morges : 14

District Nyon : 11

District Ouest lausannois : 6

District Riviera-Pays-d'EnHaut : 5

Par ailleurs, Pro Senectute Vaud développe, avec le soutien du Canton de Vaud, les projets communautaires « Quartiers Solidaires » (<https://www.quartiers-solidaires.ch/>). Au terme de la démarche, des associations autonomes sont créées ; en 2018, 18 associations ont pris leur envol et proposent des activités organisées par et pour les seniors du quartier ou de la commune. De manière complémentaire aux Tables conviviales, les habitants actifs organisent des moments de repas sous différentes formes : repas intergénérationnels, dans des

restaurants, repas canadiens, ateliers cuisine, etc. Là aussi, la fréquence varie entre des rencontres hebdomadaires à mensuelles. Selon les informations transmises par les groupes, environ 300 rencontres réunissant chacune entre 15 et 40 personnes ont été organisées en 2017. La méthodologie de projet en elle-même, ainsi que l’ancrage très local de ces démarches communautaires, permettent d’atteindre les seniors précarisés socialement et de mettre en œuvre le « petit plus » d’envie et de sécurisation, le pas supplémentaire qui favorise la participation aux repas.

Que ce soit dans le cadre des Tables conviviales ou des projets communautaires, les bénévoles et habitants jouent un rôle de multiplicateurs essentiels pour favoriser la participation des personnes âgées, notamment celles qui reçoivent les repas à domicile.

Question 3 : Le Département de la santé et de l’action sociale et ses partenaires ont-ils évalué le concept genevois proposé par l’IMAD ? Si oui quels en ont été les enseignements ?

La prestation « Autour d’une table », proposée par l’Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), repose sur des conventions que l’IMAD a conclues avec les communes (mise à disposition de bénévoles accompagnateurs) ainsi qu’avec des restaurateurs (mode de facturation, tarifs-cadre pour les repas qui sont facturés à l’IMAD, nature des repas).

Outre le fonctionnement décrit dans le texte de l’interpellation, nous ajouterons qu’à fin 2015 « repas autour d’une table » fêtait ses 10 ans d’existence et dressait un bilan de son activité en soulignant avoir réuni :

- du côté des communes partenaires : la ville de Genève ainsi que la grande majorité des autres communes de plus de 10’000 habitants ;
- du côté des restaurateurs partenaires : 17 établissements en ville de Genève et 13 établissements dans les autres communes partenaires ;
- du côté de la clientèle : 200 convives par semaine (100 en ville de Genève et 100 dans les autres communes partenaires).

La prestation de l’IMAD à Genève poursuit globalement les mêmes objectifs et se rapproche, dans son esprit et pour certaines de ses modalités pratiques, de celle proposée par Pro Senectute Vaud – les Tables conviviales, et plus particulièrement les Tables au bistrot – qui est présentée à la réponse précédente.

Questions 4 : Le Département de la santé et de l’action sociale et ses partenaires estiment-ils que, sous leur égide, certains lieux de restauration collective — restaurants scolaires, d’entreprises ou de l’Etat — ou même des restaurants membres de GastroVaud, ou des restaurants acquis à l’idée, pourraient accueillir de manière organisée et coordonnée certains des bénéficiaires des « repas à domicile » ?

GastroVaud promeut le concept des Tables au bistrot de Pro Senectute Vaud auprès de ses membres, qui se montrent très ouverts à collaborer. Le développement de la prestation est essentiellement tributaire des bénévoles que Pro Senectute Vaud peut engager, l’activité ne pouvant s’organiser sans eux.

Pour ce qui concerne les lieux de restauration collective, Pro Senectute Vaud a initié en 2017 la prestation Tables à la cantine, qui compte actuellement 3 tables dans le canton. Les cantines contactées par Pro Senectute Vaud se montrent souvent ouvertes à envisager un partenariat quant à cette prestation, qui pourrait être développée à l’avenir pour étendre les possibilités des seniors de prendre des repas hors de leur domicile.

Question 5 : Quels obstacles insurmontables empêcheraient de faire un essai pilote, à coûts/subventions identiques, d'une ou de différentes formules dans une région donnée ?

Le DSAS – sous l'égide de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) - avec ses partenaires Pro Senectute Vaud et l'AVASAD prévoit la mise sur pied en 2019, dans la région de l'est lausannois, d'un projet pilote favorisant la prise de repas des clients de CMS à l'extérieur de leur domicile. Ce projet s'insère dans les mesures visant à l'amélioration de la qualité de vie des seniors et de la réduction de l'isolement social vécu par certains seniors.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu que Pro Senectute Vaud renforce son offre existante de Table au bistrot sur le territoire des communes de Pully, Belmont et Paudex, par l'ouverture de nouvelles tables dans des restaurants partenaires. Ceci nécessitera l'engagement et la formation de nouveaux bénévoles chargés d'accueillir et d'encadrer les groupes de convives.

Le CMS de Pully se chargera de l'identification des clients bénéficiant de repas à domicile qui pourraient participer à une Table au bistrot. Il évaluera en particulier l'autonomie pour se déplacer, la capacité à prendre son repas ou à interagir avec les autres participants pour assurer le bon déroulement du repas. Le CMS se chargera de promouvoir activement la prestation Tables au bistrot auprès des clients concernés. Cette approche repose sur un renforcement des collaborations entre Pro Senectute Vaud et le CMS.

Dans les cas où la mobilité de certains clients du CMS le nécessite, le recours aux prestations existantes de transports pour personnes à mobilité réduite sera proposé et mis en place afin de faciliter l'accès à la Table au bistrot.

L'objectif de ce projet pilote est d'augmenter le nombre de clients du CMS pouvant prendre des repas à l'extérieur de leur domicile, dans un restaurant, en compagnie d'autres personnes et avec l'encadrement rassurant d'un bénévole. Ainsi que de mesurer si cette prestation, en bonne complémentarité avec les repas livrés à domicile par le CMS, permet de répondre de manière adéquate à leur besoin de prendre certains de leurs repas à l'extérieur.

A l'issue du projet, et sous réserve de son évaluation, le Département de la santé et de l'action sociale pourrait développer et étendre ce dispositif à l'ensemble du canton en collaboration avec les partenaires concernés.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 février 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean